



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur les conditions de sécurité des futurs jeux Olympiques de Paris

Question écrite n° 581

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les conditions de sécurité des futurs jeux Olympiques qui auront lieu à Paris en 2024. 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs assisteront ou visionneront ce qui est considéré comme le premier évènement mondial. Dans un rapport qui devrait être rendu public à la fin de l'année 2022, la Cour des comptes soulève le retard pris dans l'organisation de l'évènement, ce qui entacherait à la fois l'image de l'institution olympique et celle de la France. La Cour des comptes prévient qu'il est « impératif » d'accélérer la cadence et pointe du doigt un « défi sécuritaire considérable » ainsi que des menaces protéiformes ». La cour alerte ainsi sur les risques majeurs en matière de sécurité, tant pour les jeux Olympiques eux-mêmes que pour la cérémonie d'ouverture, alors que la sécurité des athlètes et des spectateurs doit être la priorité absolue. Le Gouvernement semble tâtonner sur ce dossier majeur alors que l'on sait que la France et les jeux Olympiques sont des cibles privilégiées pour les terroristes. Tout incident significatif qui adviendrait à l'occasion de cet évènement mondial de premier plan mettant en péril la sécurité des spectateurs ou des athlètes ternirait de manière durable l'image de la France. Le récent fiasco de la finale de la *League* des champions de football au stade de France fait malheureusement craindre le pire quant à la sécurité d'un évènement hors norme tel que les jeux Olympiques. Il l'appelle à tirer les leçons du fiasco sécuritaire de la finale de la *League* des champions au stade de France et lui demande quelles dispositions il compte mettre en place pour garantir la sécurité des jeux Olympiques de 2024.

Texte de la réponse

L'État, par l'intermédiaire de la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), et plus particulièrement le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour les questions de sécurité, ont engagé un important travail depuis 2018 afin de préparer les JO 2024 dans les meilleures conditions. La concertation est étroite, à cette fin, avec les organisateurs et les autres partenaires, dont les collectivités concernées, afin d'appréhender de façon cohérente les différents enjeux et d'optimiser la mise en œuvre coordonnée des moyens. Les principaux délais de préparation sont à ce stade respectés. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer préside, avec la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, un comité ministériel mensuel pour fixer les principales orientations des directions et services. Ce travail stratégique repose sur plusieurs groupes de travail. Tous les préfets sont également mobilisés à travers plusieurs instructions, ainsi que par l'organisation de réunions régulières en présence des ministres. Ce travail se fonde notamment sur des comités de pilotage réunissant dans les départements principalement concernés les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, et l'organisateur autour du préfet. Dans ces comités sont notamment traitées, site par site, la sécurisation de chacun d'entre eux et de leurs abords, la question du lien entre sécurité et mobilité, ainsi que les mesures préventives pour assurer la bonne gestion des différents flux et leur sécurité. Il a été également demandé aux préfets de préparer, en amont des Jeux, des plans de prévention et de lutte contre la délinquance autour des sites et lieux concernés, ainsi que dans les transports en commun. En outre, une vigilance particulière est accordée aux conditions d'accès aux sites officiels, que ce soit par accréditation ou billet, qui sera électronique. Plus globalement, un plan d'action est mis en œuvre afin de rehausser les capacités

en sécurité publique et privée nécessaires pour ces événements exceptionnels, dans un esprit de continuum de sécurité et d'innovation, afin d'optimiser le recours aux différentes ressources existantes, et qui vont monter en puissance, notamment grâce aux perspectives ouvertes par la LOPMI. Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer prendra donc des dispositions exceptionnelles pour mobiliser tous ses moyens et échanger avec d'autres ministères pour consolider l'effort de l'État pour que ces grands événements sportifs aient lieu dans des conditions à la fois festives et de sécurité optimale. Une attention est portée à la filière de la sécurité privée pour favoriser sa contribution à la hauteur des exigences de ces grands rendez-vous. Les initiatives prises par l'État sur le plan juridique, financier et d'activation du vivier existant des titulaires de la carte professionnelle comme d'élargissement de celui-ci, doivent venir en complément des efforts de la filière pour être plus attractive. Enfin, la planification opérationnelle prend naturellement en compte la prévention du risque terroriste, toujours élevé, et celle, particulièrement volatile, du risque lié à la cybersécurité. L'ANSSI a été chargée de la stratégie de prévention à cet égard. Concernant la cérémonie d'ouverture, en l'état actuel des informations transmises par l'organisateur, un travail intensif d'instruction est conduit sur le plan opérationnel par la préfecture de police de Paris et par la préfecture de la région Ile-de-France pour ce qui relève de son champ de compétence, sous la coordination générale du DIJOP. S'agissant enfin du village olympique, il fait l'objet d'une étude particulière des services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, dans les phases de conception, de construction et de livraison à l'organisateur. Des audits de sécurité préalables ont été réalisés par les services de l'État. La sécurité des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est également de la responsabilité de l'organisateur, compétent notamment en matière d'accès mais aussi à l'intérieur des sites de compétition. Un protocole de répartition des responsabilités a été signé entre l'État et Paris 2024, le 12 janvier 2021 et son actualisation est prévue pour le début de l'année 2023.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 581

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3632

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 666